

Obligations des intermédiaires en Assurance : devoir de conseil et d'information – ARCIA

Obligations des intermédiaires en assurance : devoir de conseil et d'information

Code produit : ARCIA

Niveau : Initiation

Modalité : E-learning

Durée (en heure) : 7.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public : Souscripteurs, rédacteurs, courtiers, agents généraux et chargés de clientèle

Prérequis :

aucun

Objectif

Connaître l'étendue de l'obligation d'information et le devoir de conseil des intermédiaires en assurance.

Programme de la formation

- Champ d'application de la réglementation
- Différentes catégories d'intervenants
- Conditions d'accès et d'exercice de l'activité
- Responsabilité des intermédiaires
- Contrôle des intermédiaires et risques de sanctions
- Passeport européen et modes de distribution réglementés
- Quiz final

Une assistance technique et pédagogique de l'apprenant est assurée tout au long de la formation via une adresse mail permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordé, avec une réponse dans les 48 heures.

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques

- Questionnaire de satisfaction "chaud" complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation "froid" complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

En mêlant les différents styles d'apprentissage, nos modules favorisent la mémorisation :

- Méthode expositive : contenu médiatisé, hiérarchisé et linéaire
- Méthode démonstrative : propositions d'activités favorisant l'intervention de l'apprenant
- Méthode interrogative : questions et/ou consignes permettant à l'apprenant de découvrir de nouvelles connaissances en recherchant les informations dans des ressources pédagogiques
- Méthode active : l'apprenant est amené à retrouver des informations contenues dans le module pour résoudre un problème ou répondre à une question